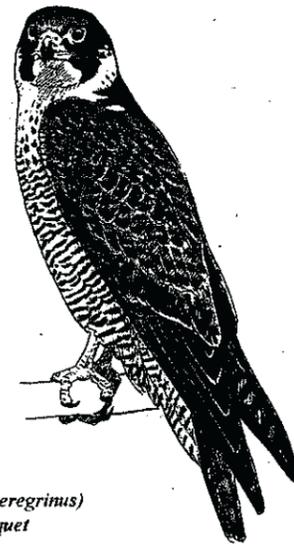
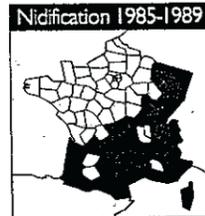


UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

UN VASTE ENSEMBLE DIVERSIFIE...

La Côte constitue un ensemble linéaire d'une superficie importante, où les milieux naturels sont extrêmement diversifiés : pelouses, landes, falaises, éboulis, forêts très diverses... Un nombre important des groupements végétaux rencontrés ici sont inscrits dans la Directive Habitats (/), parmi les milieux naturels à protéger en priorité. C'est le cas par exemple de la végétation de certaines pelouses ou des forêts de ravins présentes dans la plupart des combes.



Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
Faune de France. M. Duquet

UNE FAUNE D'INTERET EUROPEEN...

De nombreuses espèces animales, qui fréquentent ces habitats, sont importantes au niveau européen et inscrites dans la Directive Oiseaux (/) ou la Directive Habitats. On peut citer à titre d'exemples : - des oiseaux comme le Faucon pèlerin ou le Bruant ortolan, - des reptiles comme la Coronelle lisse, - des papillons comme le Grand Cuivré. Toutes ces espèces, devenues rares en France et même en Europe, sont protégées.

UNE FLORE RARE...

La diversité et la rareté des habitats naturels ont permis le maintien d'une flore rare. La situation géographique de la Côte a favorisé l'installation de plantes d'origines diverses : méridionale ou européenne. Au moins 13 espèces protégées se trouvent sur ce territoire, entre autres : le Liseron cantabrique (*Convolvulus cantabrica*) et le Daphné des Alpes (*Daphne alpina*).



Daphné des Alpes (*Daphne alpina*)
La Grande Flore en couleurs de G. Bonnier

LEXIQUE

Directive Habitats : Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.

Directive Oiseaux : Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de s'engager à prendre les mesures de protection nécessaires.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important de maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des

caractéristiques du milieu. Les ourlets forestiers et les fragments de pelouses restants, sont des éléments importants de la diversité de la faune et de la flore. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour les maintenir. ■



37 Dijon Tournus - 1/100 000

© IGN - PARIS - 1995
Autorisation N° 520269



Côte et arrière-côte de DIJON

Communes : Agey, Arcey, Aubaine, Aloxe-Corton, Antheuil, Arcenant, Barbirey-sur-Ouche, Beaune, Bessey-en-Chaume, Bevy, Bouhey, Boulland, Bligny-sur-Ouche, Brochon, Bouze-les-Beaune, Bussière-sur-Ouche (la), Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Chaux, Chenôve, Chevannes, Clemencey, Colombier, Collonges-les-Bevy, Corcelles-les-Monts, Couchey, Crugey, Curley, Curtil-Vergy, Détain-et-Bruant, Dijon, Echevronne, l'Etang-Vergy, Fixin, Flagey-Echezeaux, Fleurey-sur-Ouche, Flavignerot, Fussey, Gergueil, Gevrey-Chambertin, Gisse-sur-Ouche, Grenand-les-Sombernon, Magny-les-Villers, Marey-lès-Fussey, Marsannay-la-Côte, Messanges, Meuilley, Morey-St-Denis, Nuits-St-Georges, Pernand-Vergelesses, Plombières, Quemigny-Poisot, Remilly-en-Montagne, Reulle-Vergy, Savigny-lès-Beaune, Segrois, Semezanges, Serrigny, St-Jean-de-Bœuf, Ste-Marie-sur-Ouche, St-Victor-sur-Ouche, Ternant, Thorey-sur-Ouche, Urcy, Velars-sur-Ouche, Veuve-sur-Ouche, Villars-Fontaine, Villers-la-Faye, Vosne-Romanée



21

← ZNIEFF de Type II n°0002

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, ...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

La **Montagne bourguignonne** est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Superficie : **20 000 ha**

Milieu(x) naturel(s) : **forêt, pelouses et landes calcicoles, sources, grottes, cours d'eau**

Protection existante au titre de la protection de la nature :

Arrêté de protection de biotope (Vallée du Rhoin, Côte dijonnaise, Clavoillon, Combe Venait, Combe Lavaux) ;

Réserve naturelle (Combe Lavaux)

Intérêt : **REGIONAL ET EUROPEEN**

ZNIEFF de type I incluses : **14**

Date des données : **1991**

Mise à jour : **1993**

La **Montagne bourguignonne** est un massif calcaire très boisé, situé au Sud-Est de Dijon. L'érosion y a taillé des falaises et accumulé des talus d'éboulis ou creusé des grottes créant ainsi des habitats recherchés par une faune et une flore spécifiques. Le rebord oriental du massif est constitué par la célèbre côte viticole que dominent des landes et pelouses calcicoles. Elle est entaillée par une série de combes offrant un fort contraste entre les deux versants orientés l'un au Nord (ubac) et l'autre au Sud (adret). Deux cours d'eau entaillent l'Ouest et le Sud de la Montagne : l'Ouche et le Rhoin.

La forêt en Bourgogne

La plupart des paysages végétaux ne sont pas des formations stables dans le temps. Ils évoluent et se transforment pour aboutir le plus souvent à une végétation forestière. Dominée par les Chênes, les Hêtres, les Tilleuls ou toute autre espèce, la forêt offre des visages très divers. En France, cette diversité résulte de l'intervention humaine et des conditions spécifiques à chaque secteur : l'altitude, le climat, la nature du sol. Ces caractéristiques sont essentielles à la définition des stations forestières.

En Bourgogne, on peut distinguer des forêts dominées par :

- Le Chêne pubescent, sur calcaire et dans des conditions chaudes,

- Le Tilleul et les Erables, sur les éboulis grossiers et en exposition plus ou moins froide et ombragée,
- Le Hêtre, avec plusieurs situations, allant d'un climat humide et tempéré à un climat montagnard,
- Le Chêne pédonculé, dans les fonds de vallons profonds et froids sur calcaire,
- L'Aulne, l'Orme, le Frêne, les Saules dans les lieux humides et au bord des eaux.

La connaissance des conditions écologiques associées aux espèces est un élément très important pour la gestion des espaces naturels. Des catalogues des types de stations forestières ont été mis à disposition des forestiers dans la plupart des régions de Bourgogne.



UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

UNE GRANDE DIVERSITE DE TYPES FORESTIERS...

La Chênaie-hêtraie à Chêne sessile est la formation la plus courante sur ce massif calcaire. La variété des conditions stationnelles permet également l'installation de la chênaie pubescente, de forêts de ravins dont la préservation est classée prioritaire par la Directive Habitats* ou encore de chênaies acidiphiles à Fougère aigle et Callune sur les limons à chailles

UNE VEGETATION QUI TRADUIT DES INFLUENCES VARIEES...

L'Erable à feuilles d'obier, arbre du pourtour des Alpes, côtoie l'Inule des montagnes qui fait partie, avec le Stipe penné ou la Saponaire de Montpellier du cortège des plantes d'origine méditerranéenne qui peuplent les pelouses sèches et les corniches. Au fond des combes froides et humides prospèrent Nivéole, Lys Martagon ou Lunaire vivace.

DES OISEAUX DES FALAISES AUX ANIMAUX DES GROTTES...

Le rare Faucon pèlerin (une dizaine de couples en Bourgogne) part chasser au vol depuis les falaises où il niche. Au fond des grottes, une faune invertébrée vit dans les eaux froides et calcaires. Pas moins de neuf espèces de chauves-souris, dont le Petit Rhinolophe,



Chêne sessile



Faucon pèlerin

LEXIQUE

* **Directive Habitats** : la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, de continuer à faucher ou pâturer les milieux ouverts. Les loisirs sportifs comme l'escalade ou la spéléologie doivent respecter les sites fréquentés par des espèces rares et protégées, toutes très sensibles au dérangement.

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 260014997 N° REGIONAL : 0002

COTE ET ARRIERE COTE DE DIJON

COTE D'OR

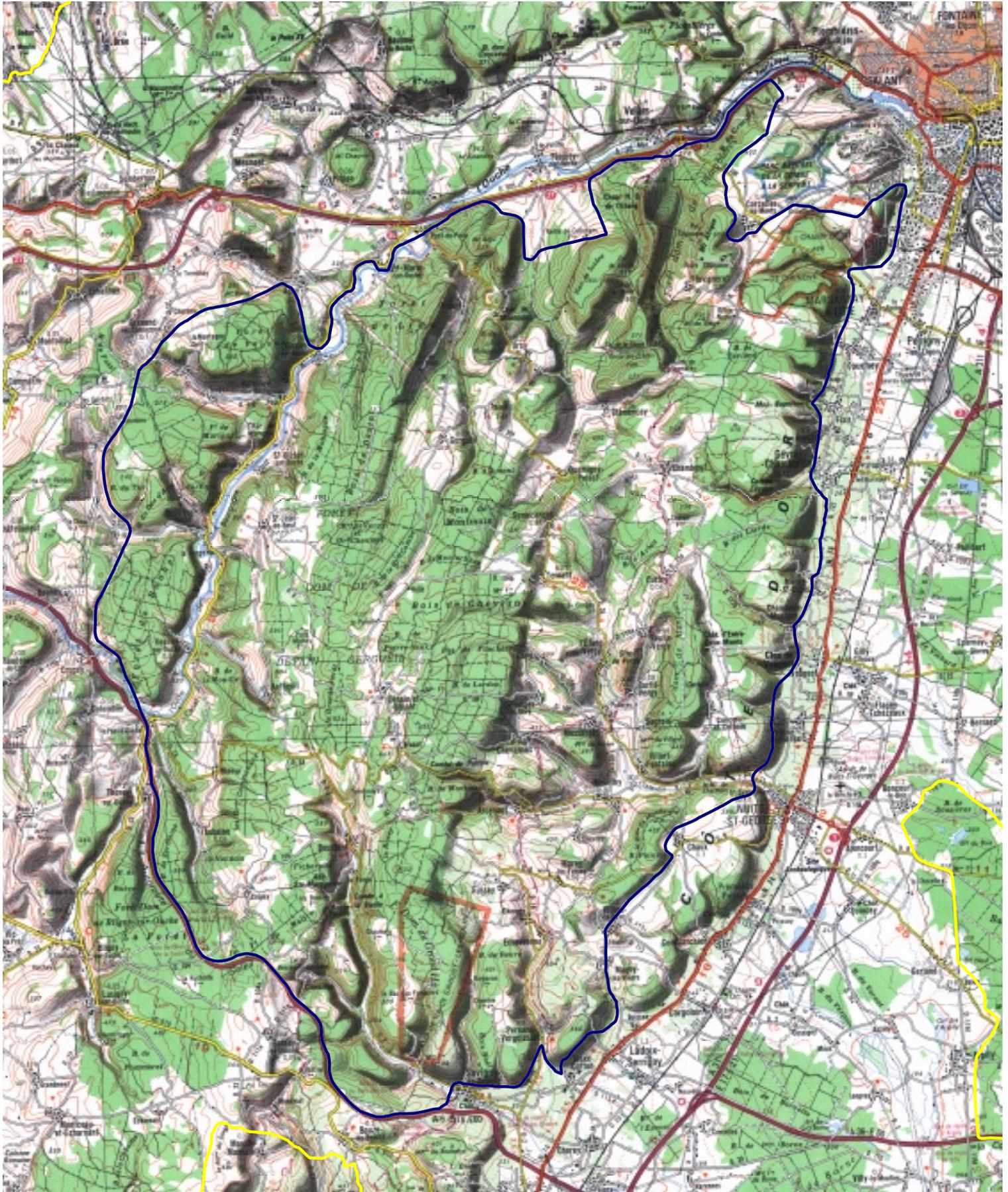


Echelle

0 2.5 5 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

 : ZNIEFF de type 2 voisins



ANNEXE 8

FONDS CARTOGRAPHIQUES VIERGES

